



Syndicat
des professionnelles,
techniciennes et techniciens
de la santé et des services sociaux
CAPITALE-NATIONALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE SPTSSS - CSN

DATES : 26 avril 2021 9 h
27 avril 2021 12 h
28 avril 2021 17 h et 19 h
29 avril 2021 12 h

DURÉE : 60 minutes

MODE : En visioconférence

Étaient présents

Nicole Cliche	Présidente par intérim
Myra Therrien	Vice-présidence aux relations de travail
Véronique Thibeault	Vice-présidence aux litiges
Christian Lecompte	Vice-présidence en santé-sécurité au travail
Sébastien Collard	Secrétariat général
Denis Angers	Trésorerie

155, boul. Charest Est
Bureau 426, 4^e étage
Québec (Québec) G1K 3G6

1150 membres se sont présentés à l'une des cinq rencontres tenues en visioconférence (la liste des personnes présentes peut être consultée au bureau syndical sur demande). 1046 personnes ont voté pour ou contre le mandat de grève.

Téléphone
418 523-0540

Invitée

Andréanne Demers-Laberge Comité de négociation de la FP-CSN

Télécopieur
418 647-5727

Courriel
secretariat@sptsss.com

Ordre du jour adopté

1. Inscription des membres
2. Ouverture
3. Admission des invités
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Rapport des tables de négociation (tables centrale et sectorielle)
6. Rapport sur la mobilisation et recommandation sur le mandat de grève
7. Informations sur les services essentiels, règles de participation à la grève et règles du Fonds de défense professionnelle (FDP)
8. Période de questions et de commentaires
9. Vote de grève : explication du déroulement du vote sur la plateforme SimpleSondage
10. Proposition de destruction des bulletins de vote (7 jours suivant la fin du vote)
11. Levée de l'assemblée

1. Inscription des membres

Les personnes présentes à cette assemblée sont admises selon nos statuts et règlements, à l'exception de...

Proposition

Il est proposé par Christian Ménard
appuyé par Addley Moïse

d'admettre l'invitée suivante :

Andréanne Demers-Laberge, comité de négociation de la FP-CSN

Adoptée

2. Ouverture de l'assemblée

Notre présidente, Nicole Cliche, situe le contexte de l'assemblée portant sur un mandat de grève de cinq jours. Elle rappelle que l'assemblée de consultation de mars nous avait mandatés pour préparer la grève, que les différentes centrales syndicales ont rejeté la dernière proposition du gouvernement et que des mandats de grève sont présentés et adoptés un peu partout au Québec.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposition

Il est proposé par Maude Chamberland
appuyé par Rafaëlle Fiset

d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

4. Rapport des tables de négociation (tables centrale et sectorielle)

La vidéo préparée par le comité de négociation de la FP-CSN est présentée. Celle-ci était disponible sur notre site Internet. On y retrouve le rapport de la table centrale et de la table sectorielle.

5. Rapport sur la mobilisation et recommandation sur le mandat de grève

Sébastien Collard mentionne que malgré la pandémie, notre mobilisation a été solide (t-shirts, campagne télévisuelle, sonner l'alarme, etc.), mais elle n'a pas permis d'en arriver à une entente satisfaisante. Les membres ont voté à 93 % en faveur de l'augmentation des moyens de pression et la planification de la grève. Le rapport de négociation indique que la dernière offre du gouvernement ne donne pas de réponses satisfaisantes aux demandes légitimes adoptées par les membres du SPTSSS en assemblée générale (septembre 2019).

C'est dans ce contexte que le comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP) et le conseil syndical du SPTSSS-CSN invitent l'assemblée du SPTSSS à voter en faveur de la proposition suivante :

« Je mandate le SPTSSS pour déclencher une grève jusqu'à l'équivalent de cinq (5) jours sur une base séquentielle (fédérative, sectorielle ou régionale) ou nationale à exercer au moment jugé opportun, en coordination avec les fédérations du secteur public CSN réunies en CCSPP, en tenant compte de la conjoncture de la négociation et de la situation sanitaire. »

6. Informations sur les services essentiels, règles de participation à la grève et règles du Fonds de défense professionnelle (FDP)

Les conseillers à la mobilisation, Pierre Lachance et Justin Arcand, présentent les informations essentielles à connaître entourant l'exercice de la grève. Toutes les informations présentées étaient sur notre site Internet et peuvent être fournies sur demande. La présentation se termine sur la proposition suivante :

Proposition

Il est proposé par Johanne Audet
appuyé par Milène Desrochers

ET RÉSOLU que l'assemblée générale de notre syndicat (SPTSSS) se donne les règlements de participation à la grève qui suivent :

- *Tous les membres doivent s'enregistrer sur la fiche prévue à cette fin dans les sept jours qui suivent le déclenchement de la grève.*
- *Tous les membres doivent s'inscrire à une équipe de piquetage ou être membre d'un comité de grève.*
- *Chaque membre est tenu de faire son piquetage selon l'horaire établi par le comité responsable ou de participer aux travaux des comités selon le cas.*
- *Tous les membres sont tenus d'assister à l'assemblée hebdomadaire d'information.*
- *Le syndicat verra à organiser des sessions de formation syndicale auxquelles les membres sont tenus d'assister. De telles sessions de formation tiendront lieu de piquetage pendant cette journée.*
- *Tout membre qui refuse de se conformer aux règlements de participation ne pourra bénéficier des prestations de grève allouées par le FDP.*
- *Chaque membre du syndicat doit recevoir une copie écrite des présents règlements.*
- *Aucune consommation d'alcool ou de drogue ne sera tolérée sur la ligne de piquetage ou au local syndical.*

Adoptée

7. Période de questions et de commentaires

La période de questions s'ouvre sur la proposition :

Proposition

Il est proposé par Josée Thivierge
appuyé par Marie-Andrée Lessard

« Je mandate le SPTSSS pour déclencher une grève jusqu'à l'équivalent de cinq (5) jours sur une base séquentielle (fédérative, sectorielle ou régionale) ou nationale à exercer au moment jugé opportun, en coordination avec les fédérations du secteur public CSN réunies en CCSPP, en tenant compte de la conjoncture de la négociation et de la situation sanitaire. »*

*Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP)

Adoptée

Le résultat officiel du vote électronique effectuée avec la firme SimpleSondage est 84 %, vote ayant eu lieu entre le jeudi 29 avril à 15 h et le lundi 3 mai à 16 h.

8. Vote de grève : explication du déroulement du vote sur la plateforme SimpleSondage

Les explications sont données. Notons que la clôture du vote initialement prévue le vendredi 30 avril à 16 h a été prolongée au lundi 3 mai 16 h en raison de difficultés techniques notamment associées au temps nécessaire pour activer le système étant donné le nombre important de membres ayant participé à l'assemblée sur le site de SimpleSondage.

9. Proposition de destruction des bulletins de vote (7 jours suivant la fin du vote)

Proposition

Il est proposé par Sabrina Frenette
appuyé par Stéphane Ménard

de détruire les bulletins de vote après dix (10) jours de la fin du scrutin, s'il n'y a pas de contestation.

Adoptée

10. Levée de l'assemblée

Guy Labonté propose la fermeture lors de la dernière assemblée le jeudi 29 avril à 13 h.

Le secrétaire d'assemblée,



Sébastien Collard